

52



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le jeudi 2 juin 2011

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le jeudi 2 juin 2011

13 h

Prière.

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 90.)

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 91.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 92.)

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 93.)

M. Collins (Moncton-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 94.)

M. Haché (Nigadoo-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 95.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide

sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 96.)

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Lakeville-Dieppe) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 97.)

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 98.)

M. D. Landry (Centre-Péninsule—Saint-Sauveur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 99.)

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le financement accordé au Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick. (Pétition 100.)

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision d'abolir le crédit d'impôt pour production cinématographique. (Pétition 101.)

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à mettre sur pied un programme de solidarité alimentaire de 50 \$ par mois pour tous les ménages bénéficiaires d'aide sociale et à augmenter les taux de base de l'aide sociale pour qu'ils soient à la hauteur de la moyenne au Canada atlantique. (Pétition 102.)

L'hon. M. Trevors dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport annuel : Le bureau du coroner en chef, 2009*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Northrup :

44, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;

par l'hon. M^{me} Dubé :

45, *Loi modifiant la Loi sur les régies régionales de la santé.*

M. Fraser donne avis de motion 90 portant que, le jeudi 9 juin 2011, appuyé par M. Collins, il proposera ce qui suit :

attendu que, lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, l'actuel premier ministre et l'actuelle ministre de la Santé ont tous deux demandé l'achat d'appareils d'IRM 3 T à placer dans des hôpitaux un peu partout dans la province, y compris à des endroits comme Edmundston, Bathurst et Miramichi ;

attendu que, maintenant qu'ils siègent au gouvernement, le premier ministre et la ministre de la Santé ont retiré leur approbation des appareils 3 T et n'en achèteront pour aucun hôpital au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les médecins au City Hospital, à Moncton, et à l'Hôpital régional de Saint-Jean sont unis dans leur position selon laquelle leurs hôpitaux, en tant que centres importants de traumatologie et deux seuls centres d'excellence en neurologie de la province, ont besoin d'appareils 3 T ;

attendu que le City Hospital, à Moncton, et l'Hôpital régional de Saint-Jean assurent des services spécialisés à des gens de tous les coins du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est d'importance vitale de fournir à nos professionnels en médecine l'équipement et les outils qu'il leur faut pour poser les diagnostics les plus exacts et les plus rapides et pour assurer un traitement supérieur aux patients dans le système de soins de santé ;

attendu que divers rapports spécialisés, y compris celui de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé, indiquent que l'appareil 3 T est préféré à l'appareil 1,5 T pour les applications avancées en neurologie ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à revenir sur sa décision et à acheter des appareils 3 T pour le City Hospital, à Moncton, et l'Hôpital régional de Saint-Jean.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après l'étude des affaires émanant de l'opposition, la deuxième lecture des projets de loi 38, 39, 40, 41 et 34 soit appelée, après quoi, à 20 h, la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail puis en Comité plénier pour étudier les projets de loi 31, 32, 35 et 36.

Conformément à l'avis de motion 81, M. Fraser, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que la prévention est un élément important de la santé et du mieux-être ;

attendu que le diagnostic précoce de troubles potentiels pourra entraîner dans l'avenir des économies en matière de soins de santé tant pour le gouvernement que pour le consommateur ;

attendu que le diagnostic précoce de troubles potentiels améliore aussi les possibilités d'éducation pour les enfants ayant des problèmes de la vue ;

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a demandé que le gouvernement instaure un programme obligatoire d'examen de la vue pour les enfants d'âge préscolaire ;

attendu qu'un tel programme permettrait le diagnostic, l'identification et le traitement précoces des problèmes de la vue potentiels ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à immédiatement instaurer un programme obligatoire d'examen de la vue pour les enfants d'âge préscolaire au Nouveau-Brunswick.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer, appuyé par M. Boudreau, l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 81 soit amendée comme suit :

dans le quatrième paragraphe du préambule et le paragraphe de la résolution, par la substitution, à « obligatoire », de « intégral ».

L'hon. P. Robichaud invoque le Règlement ; il soutient qu'il n'est pas loisible au motionnaire de proposer un amendement.

Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et annonce à la Chambre que le consentement unanime pour proposer l'amendement a été refusé. La question n'est donc pas proposée au sujet de l'amendement.

La séance, suspendue à 15 h 1, reprend à 15 h 22. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat reprend sur la motion.

Après un certain laps de temps, l'hon. M^{me} Dubé, appuyée par l'hon. P. Robichaud, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 81 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, aux mots «immédiatement instaurer», des mots «continuer d'évaluer — et à envisager d'instaurer pendant son mandat actuel —» et par la substitution, au mot «obligatoire», du mot «intégral».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion amendée, dont voici le texte :

attendu que la prévention est un élément important de la santé et du mieux-être ;

attendu que le diagnostic précoce de troubles potentiels pourra entraîner dans l'avenir des économies en matière de soins de santé tant pour le gouvernement que pour le consommateur ;

attendu que le diagnostic précoce de troubles potentiels améliore aussi les possibilités d'éducation pour les enfants ayant des problèmes de la vue ;

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a demandé que le gouvernement instaure un programme obligatoire d'examen de la vue pour les enfants d'âge préscolaire ;

attendu qu'un tel programme permettrait le diagnostic, l'identification et le traitement précoces des problèmes de la vue potentiels ;

qu'il soit résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à continuer d'évaluer — et à envisager d'instaurer pendant son mandat actuel — un programme intégral d'examen de la vue pour les enfants d'âge préscolaire au Nouveau-Brunswick.

La motion 81 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 88, M. Collins, appuyé par M. Melanson, propose ce qui suit :

attendu que l'ouverture des vannes du pont-jetée de la rivière Petitcodiac par le gouvernement libéral précédent a été une étape importante de la réparation d'un désastre écologique ;

attendu que les Sentinelles de la rivière Petitcodiac, l'Alliance du bassin versant et d'autres organismes surveillent actuellement la rivière et planifient les prochaines étapes de la restauration ;

attendu que certains membres du caucus conservateur ont dit vouloir qu'une fin soit mise au projet de restauration ;

attendu que le gouvernement conservateur a supprimé le financement versé au moyen du Fonds en fiducie pour l'Environnement aux Sentinelles

de la rivière Petitcodiac, à l'Alliance du bassin versant et à d'autres groupes qui participent à la surveillance et à la restauration de la rivière;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à rétablir le financement versé aux Sentinelles de la rivière Petitcodiac et à d'autres organismes écologiques qui travaillent à l'important projet.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. Landry, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que le temps consacré à l'étude des affaires émanant de l'opposition est écoulé.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 38, *Loi relative aux sages-femmes*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 38, *Loi relative aux sages-femmes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les services essentiels dans les foyers de soins*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2011-2012
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Services généraux	5 940 000
Politiques et planifications	1 421 000
Bibliothèques publiques du N-B	14 663 000
Aide financière aux étudiants	20 509 000
Affaires postsecondaires	101 493 000
Apprentissage pour adultes	10 596 000
Travail	3 096 000
Développement de l'emploi	16 196 000

Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le marché du travail	12 220 000
Développement du marché du travail	91 122 000
Secrétariat de la croissance démographique	4 678 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	281 881 000

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES
PROVINCES MARITIMES

Administration	553 000
Aide aux universités	273 548 000
Votés	274 101 000

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT
DE LA PETITE ENFANCE

Services généraux et autres services d'enseignement	9 814 000
Enseignement primaire et secondaire	991 613 000
Développement de la petite enfance	50 757 000
Moins : crédits législatifs	53 000
Votés	1 051 131 000

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Indemnités des députés, comités et activités	8 541 000
Bureau de l'Assemblée législative	3 234 000
Bureau de vérificateur général	1 845 000
Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés	1 564 000
Élections Nouveau-Brunswick	2 183 000
Bureau de l'ombudsman et du défenseur des enfants et de la jeunesse	1 654 000
Bureau du commissaire aux langues officielles	493 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances	459 000
Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée	540 000
Moins : crédits législatifs	5 540 000
Votés	14 973 000

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Commission du travail et de l'emploi	600 000
--	---------

COMPTE DE CAPITAL

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES
PROVINCES MARITIMES

Programme d'entretien reporté	7 500 000
-------------------------------------	-----------

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT
DE LA PETITE ENFANCE

Écoles publiques - Biens d'équipement	2 500 000
---	-----------

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE
LA FORMATION ET DU TRAVAIL

Avances de prêts aux étudiants	62 900 000
--	------------

FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Travail sécuritaire NB

— Finances	360 000
— Éducation et Développement de la petite enfance	160 000
— Santé	515 000
— Éducation postsecondaire, Formation et Travail	30 000
Votés	1 065 000

Éducation et Développement de la petite enfance

— Office de l'éducation spéciale pour les provinces de l'Atlantique	350 000
--	---------

AVANCES DE PETITE CAISSE

Éducation postsecondaire, Formation et Travail	20 000
Éducation et Développement de la petite enfance	122 000

STOCKS

Éducation postsecondaire, Formation et Travail	150 000
--	---------

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier, sous la présidence de M. Urquhart.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. Urquhart, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

31, *Loi modifiant la Loi d'interprétation.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

32, *Loi concernant les Lois révisées de 2011.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

